

# Première Synthèses

## Informations

### LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2005 :

le taux de rotation augmente

Signe d'une meilleure conjoncture, au troisième trimestre 2005, la rotation de la main-d'œuvre hors intérim progresse à nouveau très légèrement pour le deuxième trimestre consécutif.

Le taux d'entrée augmente, alors que le taux de sortie fléchit un peu. Au total, l'emploi progresse à nouveau, après la quasi-stagnation du trimestre précédent. La part des embauches sous contrat à durée déterminée (CDD) diminue en lien, pour partie, avec l'introduction du contrat « nouvelles embauches » pour les entreprises comptant au plus vingt salariés.

Elle demeure néanmoins largement majoritaire, sauf dans le secteur de la construction où elle a nettement baissé au troisième trimestre 2005.

Le taux de recours à l'intérim est globalement stable, y compris dans le secteur de la construction où il avait fortement augmenté au premier semestre 2005. La part des départs à la retraite dans les sorties augmente légèrement dans tous les secteurs d'activité.

La part des CDD dans les embauches diminue pour les salariés d'au moins 50 ans. Elle demeure un peu plus élevée pour les moins de 30 ans.

Hors transferts, fins de période d'essai et fins de CDD, les salariés les plus âgés démissionnent plus rarement et sont plus fréquemment licenciés que leurs cadets. Lorsqu'ils sont licenciés, les jeunes le sont plus rarement pour un motif économique.

Au cours du troisième trimestre 2005, l'emploi salarié pour l'ensemble du secteur concurrentiel non agricole progresse à nouveau (+11 000 emplois) et la croissance reprend (+0,7 %) [1] [2]. Dans ce contexte, la rotation de la main-d'œuvre du secteur privé hors intérim dans les établissements d'au moins dix salariés poursuit la reprise du trimestre précédent (tableau 1) [3]. Un peu plus d'un salarié sur dix entre ou sort d'un établissement tous les trimestres. Le turnover ne progresse que dans les établissements de petite taille (entre 10 et 49 salariés) du secteur tertiaire, où il est déjà plus du double du taux des autres secteurs.

Le taux d'entrée augmente (graphique 1). Cette augmentation a démarré au quatrième trimestre 2004 pour les établissements de 50 salariés ou plus, soit six mois avant ceux de plus petite taille. Le taux de sortie se stabilise dans les petits établissements (graphique 2). Il diminue un peu dans les établissements d'au moins 50 salariés, avec cependant une hausse significative depuis un an (graphique 3). Au total, au troisième trimestre 2005, hors transferts, le taux d'entrée s'élève à 9,4 % et le taux de sortie à 9,0 % dans les établissements d'au moins 10 salariés.

#### La part des embauches sous CDD diminue légèrement

Hors intérim, près des trois quarts des embauches sont conclues sous contrat à durée déterminée (CDD) : 72,2 % au troisième trimestre 2005. Cette part varie considérablement d'un secteur à l'autre : 73,9 % dans le tertiaire, 66,9 % dans l'industrie et 45,9 % dans la construction. Elle diminue au troisième trimestre 2005, sauf dans le secteur industriel où elle a légèrement augmenté. Cette part baisse davantage dans les établissements de 10 à 49 salariés (-0,8 %) que dans les plus grands (-0,4 %). L'instauration du contrat « nouvelles embauches » (CNE) en août a sans doute contribué à cette baisse plus forte de la part des contrats à durée déterminée dans les entrées des petits établissements (1). Les recrutements

(1) - Au troisième trimestre 2005, les CNE sont, dans l'enquête, comptabilisés avec les CDI.

sous CDD sont plus fréquents dans les grands établissements que dans les plus petits : respectivement 76,2 % et 65,6 %.

## Le recours à l'intérim en hausse dans les établissements d'au moins 50 salariés

Au troisième trimestre 2005, 3,5 % des salariés sont intérimaires. Le recours à l'intérim est une pratique stable depuis la mi-2003, particulièrement dans les petits établissements : 3,1 % des salariés sont intérimaires dans les établissements de 10 à 49 salariés. En

revanche, les grands établissements recourent de plus en plus fréquemment à l'intérim : les intérimaires représentent 3,8 % des salariés dans les établissements de 50 salariés ou plus, soit une hausse de 0,3 point au cours du trimestre. Le taux de recours à l'intérim est stable dans le tertiaire (1,9 % au troisième trimestre 2005) et dans l'industrie depuis mi-2003 (5,8 %). Il varie un peu plus d'un trimestre à l'autre dans le secteur de la construction qui est le plus enclin à recourir à l'intérim (8,6 %).

## Les ruptures de CDI, une fois sur deux pour cause de démission

Les ruptures de CDI sont, dans un cas sur deux, pour cause de démission. Cette pratique tend à se stabiliser, après une baisse importante : 62,8 % des départs des salariés sous CDI étaient des démissions au premier trimestre 2001. Depuis le début de l'année 2000, cette part reste toujours la plus importante dans la construction (53,5 % des départs au troisième trimestre 2005), et dans le tertiaire (52,5 %). Elle est moins élevée dans l'industrie (36,0 % des

Tableau 1  
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus  
Augmentation du taux d'entrée uniquement dans le tertiaire

Données CVS en %  
Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2004	2005			2004	2005			2004	2005		
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
<b>Taux d'entrée</b>	10,8	10,6	10,7	10,9	9,6	9,8	9,8	10,0	10,0	10,1	10,1	10,4
Industrie	6,1	6,1	5,8	5,8	4,2	4,1	3,9	3,8	4,7	4,6	4,4	4,3
Construction	6,2	5,6	6,4	6,5	4,7	4,3	4,9	4,9	5,6	5,1	5,9	5,8
Tertiaire	12,7	12,5	12,6	13,0	12,9	13,3	13,4	13,6	12,8	13,0	13,1	13,4
<b>Taux de recours à l'intérim</b>	3,1	3,1	3,1	3,1	3,6	3,7	3,5	3,8	3,4	3,5	3,4	3,5
Industrie	4,5	4,5	4,2	4,2	6,6	6,4	6,1	6,4	6,1	5,9	5,7	5,8
Construction	6,3	6,9	7,6	7,4	9,1	9,6	10,1	10,2	7,4	8,0	8,7	8,6
Tertiaire	2,1	2,0	2,1	2,0	1,4	1,8	1,7	1,8	1,7	1,8	1,8	1,9
<b>Part des contrats à durée déterminée dans les entrées (*)</b>	61,0	60,7	60,5	57,7	69,8	70,1	69,9	69,8	66,1	66,6	66,5	65,3
Industrie	54,7	55,6	57,5	52,5	60,7	58,5	59,9	60,9	58,6	57,5	58,7	58,9
Construction	51,9	48,3	51,6	44,2	34,4	36,3	35,8	35,1	46,0	44,4	46,3	41,0
Tertiaire	61,9	61,8	61,0	59,2	72,0	72,5	72,5	72,1	68,1	68,7	68,2	67,3
<b>Part des contrats à durée déterminée dans les embauches (*)</b>	66,7	66,6	66,4	65,6	76,4	77,3	76,6	76,2	72,6	73,3	72,7	72,2
Industrie	60,1	61,4	62,7	61,3	68,9	67,4	68,7	69,3	66,0	65,3	66,6	66,9
Construction	55,3	51,2	54,7	50,2	39,0	40,1	40,8	37,7	50,2	47,5	50,3	45,9
Tertiaire	68,0	67,9	67,4	66,6	78,4	79,7	78,3	78,1	74,4	75,3	74,4	73,9
<b>Taux de sortie</b>	10,7	10,3	10,6	10,6	10,1	9,6	10,0	9,9	10,3	9,9	10,2	10,1
Industrie	6,3	6,0	6,3	6,4	4,7	4,7	4,5	4,4	5,1	5,0	4,9	4,8
Construction	5,9	5,8	6,0	6,0	4,7	4,3	4,5	4,6	5,5	5,2	5,3	5,4
Tertiaire	12,5	12,2	12,4	12,5	13,4	12,6	13,3	13,1	13,1	12,5	13,0	12,9
<b>Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties</b>	50,5	48,2	49,2	47,3	60,1	59,3	61,3	60,2	56,6	55,0	56,9	55,3
Industrie	37,5	38,2	38,0	37,0	42,6	39,9	42,3	41,1	40,9	39,7	40,9	39,8
Construction	28,6	26,2	29,4	27,7	19,3	20,6	20,7	17,9	25,6	23,8	26,9	24,2
Tertiaire	53,4	50,8	51,9	50,2	64,4	64,0	65,1	64,7	60,4	58,9	60,3	59,4
<b>Part des démissions dans les sorties</b>	22,2	22,4	21,8	22,0	12,8	12,7	12,8	13,3	16,3	16,4	16,0	16,7
Industrie	25,0	25,7	21,5	22,6	12,9	12,1	12,8	13,2	16,6	16,0	15,7	16,2
Construction	38,8	40,0	36,7	35,4	28,2	29,2	30,2	29,6	34,9	36,0	35,2	33,2
Tertiaire	20,7	20,8	20,8	21,1	12,4	12,5	12,4	13,0	15,5	15,7	15,4	16,0
<b>Part des licenciements économiques dans les sorties</b>	2,1	1,8	2,4	2,1	1,2	1,2	1,2	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7
Industrie	5,6	5,6	7,8	8,4	4,8	4,5	5,0	5,8	5,0	4,9	6,0	6,4
Construction	3,0	1,9	3,1	1,7	0,7	0,6	1,0	0,9	2,3	1,4	2,4	1,5
Tertiaire	1,6	1,4	1,5	1,3	0,5	0,5	0,6	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9
<b>Part des autres licenciements dans les sorties</b>	6,3	6,9	6,6	6,4	5,7	5,7	5,8	5,9	6,0	6,1	6,1	6,1
Industrie	8,6	11,9	9,0	9,3	7,9	7,8	8,7	8,4	8,2	8,9	8,8	8,6
Construction	11,4	11,7	11,7	11,3	16,0	16,6	16,2	16,3	12,8	13,2	13,5	13,0
Tertiaire	5,7	5,9	5,9	5,8	5,0	5,1	5,1	5,2	5,3	5,4	5,4	5,4
<b>Part des fins de période d'essai dans les sorties</b>	5,7	5,7	5,8	5,6	3,3	3,3	3,4	3,5	4,1	4,2	4,3	4,3
Industrie	4,7	5,0	4,7	4,9	2,3	2,1	2,4	2,4	3,0	3,0	3,2	3,1
Construction	4,2	4,9	5,3	5,2	3,3	2,8	3,3	3,4	3,9	4,3	4,7	4,5
Tertiaire	6,0	5,9	6,1	5,7	3,4	3,5	3,6	3,7	4,4	4,4	4,5	4,5
<b>Part des retraites dans les sorties</b>	2,8	2,6	2,2	2,3	3,6	3,4	3,1	3,2	3,3	3,1	2,7	2,9
Industrie	7,0	5,5	4,5	4,9	10,2	9,9	9,2	9,1	9,2	8,6	7,6	7,8
Construction	7,2	7,0	5,6	5,7	11,9	9,4	8,5	8,4	8,8	7,8	6,6	6,7
Tertiaire	1,9	1,9	1,6	1,7	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	2,0	1,8	1,9
<b>Taux de rotation</b>	10,7	10,5	10,6	10,8	9,8	9,7	9,9	10,0	10,2	10,0	10,2	10,3
Industrie	6,2	6,0	6,1	6,1	4,5	4,4	4,2	4,1	4,9	4,8	4,7	4,6
Construction	6,0	5,7	6,2	6,2	4,7	4,3	4,7	4,7	5,5	5,1	5,6	5,6
Tertiaire	12,6	12,3	12,5	12,7	13,1	13,0	13,4	13,4	12,9	12,7	13,0	13,1

Note : dans ce tableau, la somme des parts des différents motifs de sortie ne vaut pas 100 car certains motifs ne sont pas indiqués : les transferts entre établissements d'une même entreprise (6,4 % des sorties du troisième trimestre 2005) et d'autres motifs complètent ces parts.

(\*) - Séries affectées par l'introduction du contrat « nouvelles embauches » au 3<sup>ème</sup> trimestre 2005. Les embauches correspondent aux entrées sous forme de CDI, CDD ou CNE (c'est-à-dire hors transferts de salariés entre établissements d'une même entreprise). Les établissements de 50 salariés ou plus réalisent 60 % des entrées.

Source :  
Dares,  
DMMO/EMMO.

## MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- *L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage stratifié, selon la zone d'emploi et le secteur d'activité, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire), ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la Dares publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes, ce trimestre, les différences par âge (voir encadré 2).

*Le taux de rotation* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le *taux d'entrée* (respectivement *de sortie*) est le rapport entre le nombre total d'entrées (respectivement des sorties) du trimestre et l'effectif de début de trimestre.

*La part des CDD dans les entrées* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD ainsi que des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise (tableaux 1 et A).

*La part des CDD dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

Les CDD comprennent les contrats d'apprentissage et les contrats aidés, à la différence d'autres sources comme l'Enquête Emploi de l'Insee.

Le taux de licenciement économique est la contribution des licenciements au taux de sortie : il mesure un risque pour un salarié d'être licencié économique. De même, on calcule des taux pour chacun des motifs de sortie et pour chacun des types de contrat en entrée.

*Le taux de recours à l'intérim* est le rapport entre le nombre d'intérimaires divisé par la somme du nombre d'intérimaires et du nombre de salariés en fin de trimestre.

départs). C'est toutefois dans le secteur tertiaire que la probabilité individuelle de démissionner est la plus élevée : 2,0 % (2). Elle est encore importante dans la construction (1,8 %) et beaucoup plus faible dans l'industrie (0,7 %).

Si la part des licenciements économiques dans les sorties de CDI est plus élevée dans l'industrie (14,4 %, contre 2,9 % dans le tertiaire) et 2,4 % dans la construction, le risque pour un salarié d'être licencié économique est du même ordre de grandeur quel que soit le secteur. La part des licenciements pour motif personnel dans les sorties de CDI a fortement progressé entre la fin 2000 et le début 2003. Depuis, elle s'est presque stabilisée dans tous les secteurs entre 17 % et 21 % des sorties. Le risque pour un salarié d'être licencié pour motif personnel est plus important que celui d'être licencié économique.

Les retraites progressent parmi les départs au troisième trimestre 2005 dans tous les secteurs, alors qu'elles avaient tendance à dimi-

nuer depuis quelques trimestres. Elles représentent 8,9 % des départs de CDI, c'est-à-dire des sorties hors transferts entre établissements d'une même entreprise et fins de CDD. Cette part varie considérablement d'un secteur à l'autre : 18,3 % des sorties dans l'industrie, 11,5 % dans la construction et 6,2 % dans le tertiaire. Ce secteur se singularise, en outre, par la part élevée des fins de période d'essai dans les sorties avec 14,5 % des départs, contre 7 % dans les autres secteurs. Au total, 12,6 % des salariés (essentiellement sous CDI) quittent leur établissement avant la fin de la période d'essai. Ces proportions demeurent assez stables depuis 2002.

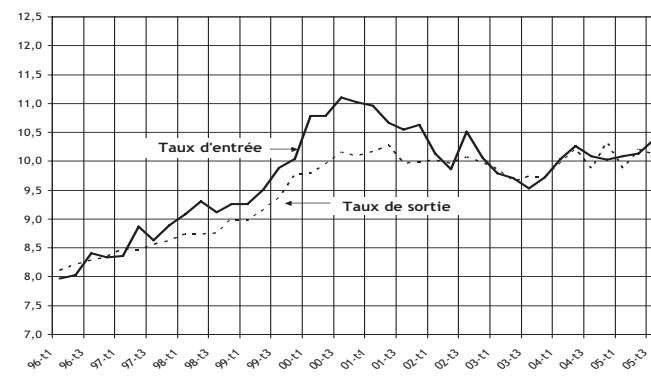
(2) - La probabilité individuelle de démissionner est définie comme le rapport entre les démissions et les effectifs de début de période.

Bruno LUTINIER  
(Dares).



Graphique 1  
Mouvements de main-d'œuvre  
dans les établissements de 10 salariés ou plus

Données CVS trimestrielles en pourcentage

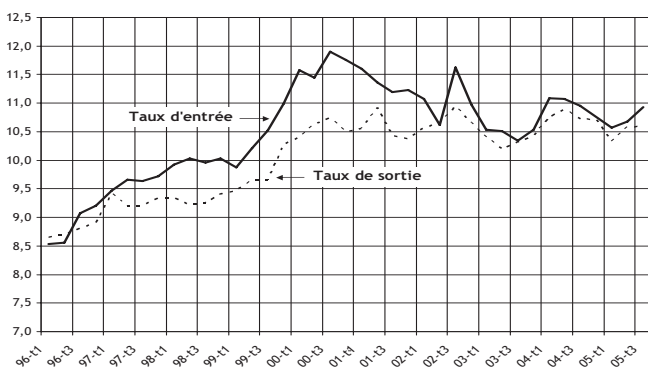


Source : Dares, DMMO/EMMO.



Graphique 2  
Mouvements de main-d'œuvre  
dans les établissements de 10 à 49 salariés

Données CVS trimestrielles en pourcentage

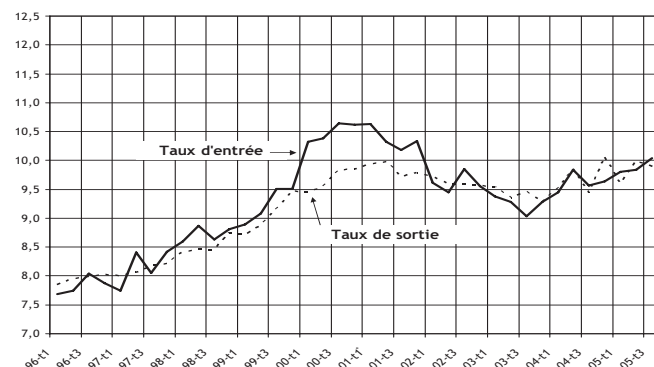


Source : Dares, DMMO/EMMO.



Graphique 3  
Mouvements de main-d'œuvre  
dans les établissements de 50 salariés ou plus

Données CVS trimestrielles en pourcentage



Source : Dares, DMMO/EMMO.

## JEUNES ET SENIORS DANS LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

### La part des CDD dans les recrutements, plus élevée pour les jeunes mais aussi pour les seniors

Au troisième trimestre 2005, dans les établissements d'au moins dix salariés, la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches est stable pour les salariés de moins de 30 ans (tableau A). Elle diminue et retrouve son niveau du début d'année pour les salariés d'au moins 50 ans : -0,2 point. Quel que soit le groupe d'âge, les grands établissements (au moins 50 salariés) recourent plus fréquemment à cette forme de contrat court que les plus petits (entre 10 et 49 salariés). La part des CDD dans les recrutements est la plus élevée pour les jeunes, surtout dans les grands établissements où seulement une embauche sur cinq est sous contrat à durée indéterminée (CDI). Elle est également élevée pour les salariés de plus de 50 ans. Ces conclusions restent valables, lorsque l'on s'affranchit de l'effet sectoriel (industrie, construction et tertiaire), de la taille et de la localisation géographique de l'établissement.

### La part des licenciements économiques, plus élevée pour les salariés âgés

Quelle que soit la catégorie d'âge, la part des fins de CDD dans les sorties constitue le principal motif de sortie. Elle diminue pour tous les groupes d'âge au cours du troisième trimestre 2005.

La part des démissions dans les sorties augmente au troisième trimestre 2005 seulement pour les personnes de moins de 30 ans, et elle diminue pour celles d'au moins 50 ans. On démissionne moins souvent lorsque l'on a atteint la cinquantaine, surtout lorsque l'on travaille dans un établissement occupant au moins 50 salariés. À âge donné, la part des démissions dans les sorties est près de deux fois plus élevée dans les établissements de 10 à 49 salariés que dans les plus grands.

La part des licenciements, économiques ou non, dans les sorties est plus élevée pour les salariés âgés. Celle des licenciements économiques dans les sorties des jeunes est très faible. Quand ils sont licenciés, les jeunes le sont plus souvent pour motif personnel que les autres. Quelle que soit la catégorie d'âge, la part des licenciements autres qu'économiques dans les sorties se stabilise depuis le début de l'année 2005.

Hors fins de période d'essai, fins de CDD et transferts entre établissements d'une même entreprise, la part des départs à la retraite représente 52 % des sorties chez les salariés d'au moins 50 ans.

Tableau A  
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus  
Structure des entrées et des sorties par âge  
Hausse de la part des démissions pour les moins de 30 ans  
Données CVS en pourcentage

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2004		2005		2004		2005		2004		2005	
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
<b>ENTRÉES</b>												
Part des contrats à durée déterminée dans les embauches des (*) :												
Moins de 30 ans . . . . .	68,5	68,9	68,3	67,8	79,7	80,3	79,1	79,5	75,2	75,7	74,7	74,8
30 à 49 ans . . . . .	61,8	61,3	60,8	60,2	71,2	71,4	71,5	71,5	67,3	67,5	67,0	66,8
50 ans ou plus . . . . .	69,5	67,1	68,9	65,6	74,5	76,4	77,1	76,9	72,3	72,6	73,7	72,5
<b>SORTIES</b>												
Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties des :												
Moins de 30 ans . . . . .	57,5	55,7	56,3	55,6	73,0	72,0	73,5	72,4	67,2	65,0	66,5	65,4
30 à 49 ans . . . . .	44,5	42,7	43,0	42,6	53,1	52,5	55,1	53,4	49,8	48,4	50,1	49,2
50 ans ou plus . . . . .	35,4	33,5	35,5	34,1	33,3	32,7	36,4	35,1	34,0	32,9	36,4	34,7
Part des démissions dans les sorties des :												
Moins de 30 ans . . . . .	23,5	23,1	22,6	24,2	12,7	13,1	12,7	13,8	16,9	17,4	16,6	18,2
30 à 49 ans . . . . .	24,7	25,2	23,9	23,8	16,1	15,7	15,9	16,0	19,4	19,6	19,2	19,1
50 ans ou plus . . . . .	12,0	13,0	12,0	11,7	6,6	6,4	6,3	6,0	8,5	8,8	8,4	8,1
Part des licenciements économiques dans les sorties des :												
Moins de 30 ans . . . . .	0,9	0,8	1,0	0,8	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6
30 à 49 ans . . . . .	3,4	2,8	3,9	3,3	1,9	1,9	2,1	2,2	2,5	2,3	2,8	2,7
50 ans ou plus . . . . .	3,6	3,7	4,7	4,0	3,1	3,0	3,3	3,6	3,2	3,4	3,8	3,6
Part des autres licenciements dans les sorties des :												
Moins de 30 ans . . . . .	4,1	4,2	4,1	4,0	3,5	3,5	3,5	3,5	3,7	3,8	3,7	3,7
30 à 49 ans . . . . .	8,4	9,3	9,2	9,2	7,7	7,9	8,1	8,0	8,0	8,5	8,5	8,5
50 ans ou plus . . . . .	10,0	10,6	10,2	10,4	9,2	10,4	10,9	10,6	9,6	10,4	10,6	10,5
Part des retraites dans les sorties des :												
50 ans ou plus . . . . .	23,3	21,3	18,9	21,1	27,5	26,0	24,6	25,4	25,9	24,3	22,5	24,0

Source : DARES, DMMO/ENMO.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES),

39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman, Secrétaire de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.

Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 120 €, CEE (TTC) 126,50 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 125,20 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 129,10 €, supplément avion rapide : 7,90 €.

Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

### Bibliographie

[1] Tomasini M. (2003) : « Depuis 10 ans, le turnover est en phase avec l'activité économique », *Premières Synthèses*, Dares, n°38.1, septembre.

[2] Dares (2006), « Conjoncture de l'emploi et du chômage au quatrième trimestre 2005 : le recul du chômage se poursuit malgré le tassement de la croissance », *Premières Informations*, Dares, n° 16.1, avril.

[3] Aerts A.-T. (2006) : « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2005 : hausse du taux de sortie », *Premières Informations*, Dares, n° 35.1, août.